005-2025

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

JOUQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de Jouques

DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du lundi 26 février 2025 à 17h00

Date de la convocation : 14 février 2025

Nombre des membres		
Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
11	11	8

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six février à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Étaient présents : Éric GARCIN, Président et Maire, Joëlle JOUVIN, Vice-Présidente et Adjointe au Social, Martine AUSTRUY, Margaux BADROUILLARD et Claude NOBLE, Élus Municipaux, Josiane DEMANGE et Évelyne JUIGNET, Représentantes de la Commune

Bons de pouvoir : Valérie TORCOL donne pouvoir à Joëlle JOUVIN

Étaient excusés : Éliane BOYER et Paul CATHERINEAU

Étaient absente : Paulette PANSARD

Secrétaire de séance : Margaux BADROUILLARD

Président de séance : Éric GARCIN

N°3_CCAS_2025 OBJET : Délibération portant sur le Débat des Orientations Budgétaires de l'exercice 2025

Monsieur le Président présente les éléments de contexte et d'analyse, préfigurant les orientations budgétaires de l'exercice 2025.
Selon l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015, les CCAS des communes de 3 500 habitants et plus doivent faire un débat d'orientation budgétaire qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

Le débat est ensuite ouvert.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S., ouï l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Président, et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

□ **PREND ACTE** de la tenue d'un débat relatif aux orientations budgétaires du CCAS pour l'année 2025,

□ **APPROUVE** le Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025,

DIT *que la présente délibération, certifiée conforme, sera publiée et rendue exécutoire à compter de sa réception en Sous- Préfecture*

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-261301147-20250226-3_CCAS_2025

006-2025

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 26 février 2025
Au registre suivent les signatures

Le Secrétaire de Séance

Le Président

MAIRIE DE JOUQUES (13 Bouches-du-Rhône) Centre Communal d'Action Sociale

Le Président :
- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le 7/02/2024
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 03/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-261301147-20250226-3_CCAS_2025